



# Projet Pédagogique

## 2022-2025

# Accueil de Loisirs RIBAMBELLE



Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de la Corrèze

*La CAF, la MSA et TulleAgglo participent financièrement au fonctionnement de cette structure.*

## L'Accueil de Loisirs Ribambelle :

L'établissement a été créé en 1992. Il a vu le jour le samedi 27 juin 1992. Dans le cadre du développement de la structure familiale, des modes de vie de l'organisation de la semaine scolaire et du monde professionnel sur le territoire de la Corrèze.

La structure gérée par la Mairie de Seilhac est habilitée par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations. Son projet pédagogique s'inscrit dans la ligne directrice du projet éducatif.

Sa mission principale est d'accueillir un public âgé de 3 à 12 ans en positionnant l'enfant et sa famille au centre de son fonctionnement. Elle peut accueillir jusqu'à 60 enfants.

Elle fonctionne les mercredis et les vacances scolaires en étant soumise à une réglementation visant à assurer la sécurité des enfants sur le plan sanitaire et psychologique et à promouvoir la fonction éducative et sociale des structures.

C'est un temps de transition entre le temps famille et le temps scolaire.

Cet accueil favorise l'épanouissement des enfants en développant sa curiosité et son ouverture d'esprit par l'initiation et la découverte d'activités nouvelles et variées tout en confortant l'apprentissage de l'autonomie et du vivre ensemble.

Le respect du rythme de chacun, la pratique d'activités multiples et enrichissantes, la construction d'un projet, la coopération, la découverte sont des composantes indispensables d'un accueil réussi.

L'accueil de loisirs est une structure municipale d'accompagnement et d'encadrement d'enfants dont le fonctionnement est basé sur le respect de la laïcité, de la Convention des Droits de l'Enfant et en réponse à un besoin de population locale.

C'est un lieu d'épanouissement personnel, de créativité et de socialisation auquel tous les enfants ont droit, quelles que soient leurs origines sociales culturelles ou religieuses.

De plus, dans la mesure du possible, les enfants atteints de troubles de santé ou porteurs d'handicap peuvent être accueillis après étude et élaboration avec l'équipe pédagogique d'un projet d'accueil individualisé. Cette démarche doit permettre de garantir le bien être de chacun.

Ce service bénéficie du soutien de différents partenaires (CAF, MSA, Conseil Départementale, Tulle Agglo...).

# Les Objectifs :

- **Soutenir la relation avec les familles :**
  - Assurer un accueil individuel de l'enfant et de sa famille en favorisant l'épanouissement, l'autonomie et l'implication des familles
  - L'équipe est présente pour répondre aux questions des parents, échanger sur l'évolution de leur enfant, sa vie au quotidien.
  - Instaurer une relation de confiance avec les enfants et leur famille
  - Assurer les transmissions le matin et le soir
  - Informer et échanger avec les parents au sujet des objectifs et des activités développées
  - Proposer des temps d'animation réunissant les familles
  - Utiliser le site internet de la commune et le blog privé de l'ALSH pour la communication
  - Impliquer les parents dans la vie de l'accueil de loisirs, lors de réunions d'informations, d'événements organisés en lien avec leurs enfants
  - Proposer des horaires d'ouvertures adaptés aux besoins des familles
  
- **Favoriser l'accès des enfants à des loisirs éducatifs variés et de qualité dans un environnement éducatif épanouissant :**
  - Faire vivre aux enfants des activités originales et novatrices
  - Privilégier différentes approches (ludiques, sportives, artistiques, culturelles ...)
  - Favoriser les nouvelles expériences afin que l'enfant développe sa créativité, sa motricité, son imaginaire et sa curiosité à travers les ateliers proposés.
  - Amener l'enfant à découvrir le patrimoine local (visite, séjour, activités nature...)
  - Les activités sont des moments propices à la communication, à l'expression, c'est une source de plaisir.
  - Développement d'activités motrices, mentales et sensorielles de l'enfant à travers la découverte
  - Proposition d'activités variées (motricité, éveil musical, lecture, jeux, sorties, spectacles, expériences ...)

- Les différents partenariats (médiathèque, Tulle Agglo, Caf,) ont pour but d'enrichir l'environnement et les découvertes.
- Aménagement des locaux

- **Permettre aux enfants d'acquérir des notions de créativité, d'autonomie, mais aussi de vie sociale et de citoyenneté :**

- Associer l'enfant à des projets répondant à leurs attentes
- Encourager l'enfant à s'exprimer sur ses envies en le laissant proposer des thèmes, des activités, des sorties
- Respecter son rythme, ses capacités, son âge
- Permettre à l'enfant d'être acteur en l'impliquant dans le choix de l'activité, lui proposer une variante ou le laisser tranquille quand il ressent le besoin d'un moment de tranquillité (aménagement d'un coin spécifique).
- Favoriser l'expérimentation
- Les aider à s'impliquer dans un projet
- Les sensibiliser sur les diversités (physique, morale, culturelles ...)
- Défendre la tolérance et le respect (des autres, du matériel, des locaux)
- Favoriser l'esprit d'équipe, la vie en collectivité
- Favoriser l'expression orale (il est important de dire ce que l'on ressent)
- Prôner le vivre ensemble en favorisant les situations de communication d'entraide et de coopération
- Responsabiliser l'enfant en l'impliquant sur les temps de vie quotidienne (séjour)
- Instaurer et faire respecter les règles de vie (j'ai le droit de, je n'ai pas le droit de), les règles d'hygiène (passage aux toilettes, lavage des mains)
- Faire participer l'enfant à leur élaboration, réalisation des affiches (participation active).
- Favoriser l'autonomie en le responsabilisant et en le stimulant (mettre son manteau, accrocher son sac, enlever et remettre ses chaussures, se servir à table ...) en adaptant le mobilier et l'espace pour qu'il puisse agir seul
- Le faire participer au rangement des activités
- Jouer ensemble, attendre son tour, partager les jeux le matériel

## Présentation de l'Accueil de loisirs :

Adresse : Ribambelle, Route du bois de l'arche, 19700 Seilhac

Le bâtiment est composé de trois niveaux :

- Rez de chaussée : où se trouve la cuisine et la réserve, une salle à manger, deux toilettes dont un pour handicapés, un placard de rangement, deux lavabos
- 1er étage : salle d'accueil qui est aussi la salle d'activités pour les petits, trois grands toilettes dont un pour handicapés et un adapté aux petits avec une baignoire.
- 2eme étage : salle de sieste avec un coin lecture, jeux, télé et deux toilettes adaptés aux petits.

Un mobil home est installé dans l'espace vert et est utilisé comme salle d'activités pour les grands.

L'espace vert est situé au niveau du premier étage. Il comporte une grande structure de jeu (un château).

D'autres lieux sont utilisés pour les activités : Le stade de football, le gymnase, les cours et préaux de l'école, la maison des associations, la BCD, les salles de la Mairie, la Médiathèque, la salle de motricité de l'école ...

Un petit chemin à travers prés nous amène au terrain de rugby et au lac. (½ heure à pieds).

Plusieurs balades sont possibles autour de l'accueil de loisirs.

### Journée Type :

7H - 9h : Accueil des enfants et de leur famille / transmissions / jeux libres

9h – 9H30 : Goûter (les mercredis pendant la période scolaire)

9h30 – 10H30 : Motricité / expression corporelle/ Grands jeux / Jeux extérieurs

10H30 – 11h30 : Activités suivies avec les animateurs

11H30 – 12H : Rangement / Temps libre

12h – 13h30 : Repas

13H30 – 14h : Temps libre

14h : Sieste pour les petits

14h – 15H30 : Activités suivies

15h30 – 16h : Rangement / Temps libre

16h : Goûter

17h – 19h : Accueil des parents qui viennent chercher leur enfants et transmissions

Le règlement de l'accueil de loisirs est transmis automatiquement aux parents avec le dossier d'inscription afin qu'ils puissent en prendre connaissance avant d'en accepter les conditions et de le signer.

### Pour nous contacter

Pour toutes questions concernant les inscriptions ou annulations de présences et facturations veuillez contacter : [alribambelle@ville-seilhac.com](mailto:alribambelle@ville-seilhac.com)

Téléphone : 05.55.27.92.88

### Les moyens :

- L'équipe pédagogique comprend une directrice et des animateurs diplômés. (BAFD, BAFA, CAP Petite enfance, ATSEM).
- Pour pallier les congés des partenaires titulaires, des animateurs et aides animateurs sont recrutés pendant les vacances.
- Un budget est prévu pour les mercredis et les vacances qui permet d'offrir des prestations de qualité, tant pour la restauration que pour l'animation.
- Des modalités tarifaires ont été adoptées, basées sur le quotient familial
- Des outils d'informations et de relation avec les familles ont été mis en place (blog privé, plannings, affiches, site internet ...).
- Des temps de concertation et de préparation sont prévus pour l'équipe d'animation.
- En cas d'absence ou de maladie personnel, le nombre d'enfant accueillis pourra être réduit
- Les qualifications du personnel ainsi que le taux d'encadrement répondent aux normes en vigueur.

Les taux d'encadrements sont les suivants :

- Un animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans.
- Un animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans.

## Période d'ouverture :

L'Accueil de loisirs est ouvert à l'accueil des enfants de 7h00 à 19h00 :

- Les mercredis hors vacances scolaires
- Vacances de Février
- Vacances d'avril
- Vacances d'été (juillet – août)
- Vacances d'octobre
- Vacances de décembre

Les enfants peuvent arriver de manière échelonnée en fonction des besoins des familles :

	<b>Arrivée</b>	<b>Départ</b>
<b>Matin</b>	Entre 7h00 et 9h00	
<b>Midi</b>	Entre 11h30 et 12h00 Entre 13h30 et 14h	Entre 11h30 et 12h00 Entre 13h30 et 14h
<b>Soir</b>		Entre 17h00 et 19h00

Les horaires des jours de sortie sont susceptibles de changer (se référer au programme d'activités).

## L'équipe missions et rôles :

### La directrice a pour mission :

- Garant de la mise en œuvre du projet éducatif et du pédagogique et veille à ce qu'ils soient respectés
- Responsable du fonctionnement et de l'organisation de la structure
- A un rôle de prévention et d'information
- Dans ce cadre elle :
- Mène des actions qui contribuent à l'éveil et au développement global de l'enfant
- Assure l'animation et l'encadrement de l'équipe
- Organise la gestion des groupes d'enfants
- Assure la gestion financière, matérielle et administrative
- Est en relation avec les différents partenaires
- S'implique dans les relations avec les familles
- Organise la formation des animateurs, le suivi et la validation des animateurs stagiaires
- Garantit la sécurité physique et affective des enfants
- Assure un rôle de prévention et d'informations
- Aménage l'espace en assurant la sécurité

### L'animateur :

- Il a un rôle de référent auprès des enfants à travers une présence continue
- Il anime les différents moments de la journée en prenant en compte le développement de l'enfant
- Il assure la surveillance des enfants hors temps d'animation (repas, temps libre, transport, sieste ...)
- Il veille au respect des règles d'hygiène
- Il accueille les enfants et leur famille
- Il prépare les activités et participe à leur mise en place et au rangement
- Il est garant de la sécurité physique et affective de chaque enfant et du respect des lieux, du matériel, ainsi que l'application des règles de vie
- Il s'engage à mettre en œuvre le projet pédagogique et les projets d'activités définis en équipe
- Il s'engage à respecter le fonctionnement de la structure
- Il favorise le lien avec les familles
- Il participe aux réunions de préparation, d'évaluation et de bilan



### L'aide cantine et ménage :

- Le mercredi : une personne assure la préparation des repas et le ménage des locaux utilisés de 10h30 à 14h30. Elle est intégrée à l'équipe d'animation (animatrice auprès des enfants de 14h30 à 18h30).
- Petites et grandes vacances : une personne assure la préparation des repas et le ménage des locaux utilisés de 10h à 14h30. Elle est intégrée dans l'équipe d'animation (animatrice auprès des enfants de 14h30 à 18h).

### Le personnel de service :

- L'équipe assure la réalisation des tâches suivantes :
  - Ménage de l'accueil de loisirs, du mobil home ou de la BCD
  - Préparation du goûter
  - Rangement et nettoyage des activités
  - Hygiène régulière des toilettes (papier, essuie mains)
  - Aide à la garderie